

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	 La Celle Saint-Cloud
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.		Délibération n° DEL 25-29 Du Jeudi 06 novembre 2025
L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 20 octobre 2025, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.		
EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 11 POUVOIRS : 3 VOTANTS : 14	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	
PRESENTS Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S. Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux : Mme Marie-Pierre DELAIGUE, Mme Birgit DOMINICI, M. Jean-François THOMAS Mesdames et Messieurs les Membres associatifs : Mme Françoise CACLIN, Mme Agnès DEMODE, Mme Tatiana FAGOT, M. Benoît EYMARD, M. Alain ROZANSKI, M. Yves de SAINTIGNON ABSENTS Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S. Mme Françoise ALBOUY, Mme Dominique PAGES, M. Benoît VIGNES, M. Philippe POUDOU PROCURATIONS Mme Françoise ALBOUY à Mme Birgit DOMINICI M. Philippe POUDOU à Mme Sylvie d'ESTEVE M. Benoit VIGNES à M. Mohamed KASMI REMPLACEMENT EN COURS : membre nommé représentant l'U.D.A.F.		
Objet : ESPACE ANDRE JOLY (EAJ) - CENTRE DE VIE SOCIALE – TARIF DE SORTIE POUR LA PROGRAMMATION DU LOCAL DES JEUNES		
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., Vu la délibération n° 25-15 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la tarification des activités de l'Espace André Joly pour la saison 2025 – 2026 ; Vu la délibération n° 25-16 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la mise en place d'un tarif unique pour les sorties jeunesse sur la période de juillet et aout 2025 ; Considérant que cette tarification estivale a favorisé la participation des jeunes aux activités proposées et qu'une nouvelle demande de tarif unique est formulée pour une sortie le 20 novembre 2025 ;		

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés

Arrête le tarif unique de 8 € pour une sortie au Parc des Princes (foot féminin) le 20 novembre 2025.

Les paiements seront encaissés par la régie recettes de l'Espace André Joly.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.



Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20251112-DEL_25-29-DE
Date de transmission : 12/11/2025
Date de réception en Préfecture : 12/11/2025
Date de publication : 13/11/2025

